

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

Page

PROPOS DU PRESIDENT	3
I. PRESENTATION D'ARVIGE	4
1. Les missions d'ARVIGE	
2. La gouvernance	
✦ Le conseil d'administration	
✦ Les comités de surveillance	
II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE	8
1. Les travaux du Conseil d'administration	
✦ Les réunions du Conseil	
✦ Le rapport des avenants 2025 aux contrats groupe	
✦ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
2. Les travaux des comités de surveillance	
✦ Les réunions des Comités	
✦ Les avis émis par les Comités de surveillance au titre de 2025	
✦ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
III. COMPTES ANNUELS 2025 DE L'ASSOCIATION	12
IV. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES PERP ET LES PER EN 2025	14
1. L'état des adhésions	
2. Les versements effectués	
3. La situation des rentes PERP	
4. Le volume des encours 2025	
5. Gestion administrative et financière	



Chers adhérents, Chères Adhérentes,
Chers clients du Crédit Agricole et de LCL,

Vous avez adhéré à l'association ARVIGE en souscrivant un contrat d'assurance d'Epargne Retraite PERP et / ou PER.

Votre association est l'interlocuteur de l'assureur Crédit Agricole Assurances Retraite qui gère votre contrat ou vos contrats, notamment lorsqu'il s'agit de les faire évoluer. ARVIGE suit également le contexte financier et réglementaire ainsi que les problématiques de leur distributeur dans les réseaux du Crédit Agricole et de LCL.

Le **04 juin 2026** se tient l'Assemblée Générale de l'association ARVIGE à laquelle vous avez été invité à participer par convocation individuelle.

Cette année, l'Assemblée est extraordinaire et ordinaire. Elle aura à délibérer sur les points suivants :

- Approbation des comptes annuels de chaque Plan PERP
- Approbation des comptes annuels de l'association
- Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs
- Approbation du budget de l'association et des Plans PERP et PER
- Fixation de la cotisation pour les adhérents aux PER
- Mandats des administrateurs et des membres des comités de surveillance
- Evolution des contrats groupe PER assurance du Crédit Agricole et de LCL :
 - o 1. Adaptation des Notices d'Information pour intégrer la prise en compte immédiate du changement de date de terme, par l'assuré, en cours de vie du contrat,
 - o 2. Evolution de la clause de Participation Aux Bénéfices (PAB) afin de mettre en œuvre la PAB préférentielle sur versement,
 - o 3. Délégation au Conseil de la possibilité de déréférencer des supports qui ne sont pas adaptés au contrat,
 - o 4. Intégration de supports « actifs Non Côtés » (Private Equity) en Gestion Libre en adaptation de la Notice d'Information,
 - o 5. Baisse des frais du contrat et évolution des seuils de versement,
 - o 6. Possibilité de changement de formule vers la gestion pilotée à horizon retraite (avec Private Equity) aux clients ayant souscrit leur contrat avant le 14/04/2025.
- Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe portant modifications non essentielles des droits et obligations des adhérents aux plans ou portant adaptation à de nouvelles obligations réglementaires
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des Comités de surveillance, les rapports annuels ainsi que les procès-verbaux des Assemblées Générales sont disponibles sur le site de l'association « www.arvige.asso.fr ».

Jean-Claude PICHON
Président d'ARVIGE
Association Retraite Vie Groupement des Epargnants

I. PRESENTATION D'ARVIGE

1. LES MISSIONS D'ARVIGE

→ La souscription auprès d'un assureur d'un ou plusieurs contrats d'assurance d'Épargne Retraite

ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants) créée le 15 mars 2004 a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Retraite Populaire (PERP) et depuis 2019, les contrats PER qui sont les nouveaux contrats d'assurance d'Épargne Retraite créés par les pouvoirs publics.

Elle est régie par les lois du 1^{er} juillet 1901 et par les articles L. 141-7 et suivants du Code des Assurances.

Depuis le 1^{er} décembre 2022, l'assureur des contrats d'ARVIGE est CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), filiale de CREDIT AGRICOLE ASSURANCES.

→ La représentation des adhérents

ARVIGE veille à travers ses organes de gouvernance, que sont son Conseil d'administration et ses Comités de surveillance, à la représentation des intérêts des adhérents.

Les Comités de surveillance ont pour mission d'exercer un contrôle sur la gestion administrative et financière mise en œuvre par l'assureur pour les contrats de retraite souscrits par l'association. Ils disposent des moyens qui leur permettent notamment d'effectuer des audits sur la gestion des contrats.

La supervision des PERP et des PER est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui contrôle ARVIGE et l'assureur **CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE**.

→ La commercialisation et la gestion administrative des contrats

Il convient de rappeler que l'association ARVIGE n'a pas la possibilité de distribuer les contrats qu'elle a souscrits. Elle n'a d'ailleurs ni la volonté, ni la capacité juridique de le faire.

La distribution des contrats se fait par les intermédiaires agréés par les assureurs c'est-à-dire par les Caisses régionales de Crédit Agricole et par LCL pour ce qui est des contrats souscrits par ARVIGE. Les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL ont la qualité de courtiers et leur personnel dispose des compétences professionnelles nécessaires pour commercialiser le PERP et le PER.

ARVIGE n'effectue aucun acte de gestion sur les adhésions au contrat, ni recueil du consentement à l'adhésion, ni prélèvement de prime. La gestion administrative des contrats est prise en charge en grande partie par les Caisses Régionales de Crédit Agricole et LCL et pour le reste par l'assureur directement ou par le biais de ses délégataires de gestion.

En revanche, ARVIGE a confié à, l'assureur de vos contrats PERP et PER, le soin de collecter et de gérer pour son compte les coordonnées de ses adhérents et des contrats souscrits. Ces informations sont nécessaires pour la gestion de l'adhésion à l'association ARVIGE, l'envoi des convocations à son assemblée générale et des éventuelles informations sur l'association.

2. LA GOUVERNANCE

→ Le Conseil d'administration

L'association est gérée et administrée par un Conseil d'administration composé, au 31 décembre 2025 De sept membres.

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
PICHON Jean-Claude Président	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE du Midi puis d'Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006 Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière (devenue CDC Habitat)
LEIBUNDGUT Brice Administrateur	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL depuis 2019 Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole depuis 2020 Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud depuis 2017 Membre du bureau de la Société de l'Histoire de l'Art Français (SHAF) depuis 2022 Administrateur de l'Institut Gustave Courbet depuis 2022	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)
HOUEVILLE Philippe Administrateur	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL	Consultant informatique et organisation SI Société APHiCS
DE MENTIERE Nicolas Administrateur	Retraité Président du syndicat des propriétaires forestiers du Cantal (FRANSYLVA Cantal) Vice-Président de la coopération forestière UNISYLVA Conseiller du Centre Auvergne Rhône-Alpes (AURA) du Centre National de la propriété forestière (CNPF)	Directeur de l'appui aux politiques publiques à l'INRAE
NOEL Christophe Administrateur	Retraité Président de l'ANDECAM, association souscriptrice du Crédit Agricole	Directeur Général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie
BARNAVON Jean-Yves Administrateur	Retraité	Directeur Général de la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE des Savoie Président du Conseil d'administration de CA Indosuez
RORATO Catherine Administratrice	Retraitée	Pharmacienne jusqu'en 2006 Directrice d'UTIP Innovation (Organisme de formation continue des professionnels de santé) jusqu'en 2017

→ Les Comités de surveillance des PERP

La gestion de chaque Plan étant surveillée par un comité de surveillance, les membres de ces Comités au 31 décembre 2025 sont les suivants :

PLAN VERT VITALITE	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
LEIBUNDGUT Brice Président du Comité de surveillance	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL depuis 2019 Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole depuis 2020 Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud depuis 2017 Membre du bureau de la Société de l'Histoire de l'Art Français (SHAF) depuis 2022 Administrateur de l'Institut Gustave Courbet depuis 2022	
LACOMBE Roland Membre du Comité de surveillance	Retraité du privé	Salarié - Cadre en entreprise privée
RORATO Catherine Membre du Comité de surveillance	Retraîtée	Pharmacienne jusqu'en 2006 Directrice d'UTIP Innovation (Organisme de formation continue des professionnels de santé) jusqu'en 2017
PANNET Fabienne Membre du Comité de surveillance	Comptable	
WANCLIK Gabriel Membre du Comité de surveillance	Retraité	Cadre dans le conseil et l'informatique
CORMIER Philippe Membre du Comité de surveillance	Directeur Réseau Entreprendre Yvelines : Association d'accompagnement d'entreprises en création, reprise, développement et croissance	Co-fondateur « Le Centre National du Coaching » Dirigeant Cap' Croissance SARL

VELOURS	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
LEIBUNDGUT Brice Président du Comité de surveillance	Retraité Administrateur d'ARVIGE depuis 2017 Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL depuis 2019 Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole depuis 2020 Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud depuis 2017 Membre du bureau de la Société de l'Histoire de l'Art Français (SHAF) depuis 2022 Administrateur de l'Institut Gustave Courbet depuis 2022	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)
HOUEVILLE Philippe Membre du Comité de surveillance	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL	Consultant informatique et organisation SI Société APHiCS
VECCHIERINI de MATRA Jean Membre du Comité de surveillance	Délégué Général Emérite du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002 Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs
NOEL Christophe Membre du Comité de surveillance	Retraité Président de l'ANDECAM, association souscriptrice du Crédit Agricole	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie

→ Le Comité de surveillance unique des PER

Au 31 décembre 2025, les membres du Comité de surveillance des PER sont les suivants :

PER	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
LEIBUNDGUT Brice Président du Comité de surveillance	Retraité Administrateur d'ARVIGE depuis 2017 Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL depuis 2019 Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole depuis 2020 Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud depuis 2017 Membre du bureau de la Société de l'Histoire de l'Art Français (SHAF) depuis 2022 Administrateur de l'Institut Gustave Courbet depuis 2022	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)
VAL Hubert Membre du Comité de surveillance	Salarié cadre – Responsable Développement Mobilier – Bruneau France et Europe	Salarié cadre – Responsable Groupe Achats Mobilier – Bruneau France
NEYRINCK Thierry Membre du Comité de surveillance	Directeur de l'Agence du Crédit Agricole de Montparnasse	
DE MENTHIERE Nicolas Membre du Comité de surveillance	Directeur de l'appui aux politiques publiques à l'INRAE Président du syndicat des propriétaires forestiers du Cantal (FRANSYLVA Cantal) Vice-Président de la coopération forestière UNISYLVA Conseiller du Centre Auvergne Rhône-Alpes (AURA) du Centre National de la propriété forestière (CNPFF)	Directeur régional LCL
BARNAVON Jean-Yves Membre du Comité de surveillance	Retraité	Directeur Général de la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE des Savoie Président du Conseil d'administration de CA Indosuez
CORMIER Philippe Membre du Comité de surveillance	Directeur Réseau Entreprendre Yvelines : Association d'accompagnement d'entreprises en création, reprise, développement et croissance	Co-fondateur « Le Centre National du Coaching » Dirigeant Cap' Croissance SARL

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

1. LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises : les 19 février, 08 avril, 19 juin, 08 octobre et 02 décembre.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- ⊕ Le bon fonctionnement de l'association,
- ⊕ Le suivi des comptes, des dépenses et du budget annuel de l'association qui inclut notamment le budget propre à chaque PERP et celui nécessaire au bon fonctionnement du comité de surveillance du PER,
- ⊕ De veiller au respect du Code de déontologie et du règlement intérieur,
- ⊕ Le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

Dates	Ordre du jour
19 février 2025	- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 24 novembre 2024

	<ul style="list-style-type: none"> - - Point sur l'activité : Activité commerciale - Panorama des PAB - Arrêté des comptes 2024 de l'association : Comptes 2024 – Projet de rapport annuel 2024 - Projet de Budget 2026 - Point sur les mandats - Assemblée Générale 2025 : Projet de texte des résolutions – Thème de l'Assemblée Générale - Questions diverses
08 avril 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 février 2025 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER au 1^{er} trimestre - Assemblée Générale 2025 : Validation définitive des résolutions et du rapport annuel – Point sur les retours de pouvoirs - Questions diverses
19 juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 08 avril 2025 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - Mandats - Assemblée Générale 2025 : Point sur les retours de pouvoirs - Questions diverses
08 octobre 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 juin 2025 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - Résultats du baromètre Retraite - Assemblée Générale 2026 : Projet de convocation - Calendrier des réunions 2026 - Questions diverses
02 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 08 octobre 2025 - PAB 2025 : Avis des Comités de surveillance - Point sur les mandats - Questions diverses : Validation définitive de la convocation à l'AG 2026 -

→ Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

→ Le Rapport des avenants sur les contrats PERP et PER

Pour les PERP :

Aucune modification n'a été apportée aux contrats PERP au cours de l'exercice écoulé.
Aucun avenant n'a été signé en 2025 sur Plan Vert Vitalité et Plan Velours.

Pour les PER :

Des évolutions ont été apportées aux contrats PER au cours de l'exercice écoulé.

La liste des avenants signés figure en annexe du présent rapport.

→ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Le montant des indemnités de présence versée sur l'exercice 2025 s'élève à 6 625 euros. Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs.

Une indemnité de 250 euros par administrateur et de 500 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration et Comités de surveillance).

Une somme de 2 699,02 euros a été versée au titre des frais de déplacement.

2. LES TRAVAUX DES COMITES DE SURVEILLANCE

→ Les réunions des Comités

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux Comités PERP et PER. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2025 à quatre reprises les 08 avril, 19 juin, 08 octobre et 02 décembre.

Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

Dates	Ordre du jour
08 avril 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 25 novembre 2024 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER au 1^{er} trimestre - Bilan 2024 PERP et PER : Rapports de l'Assureur – Avis des CAC de l'Assureur – Avis des Comités de surveillance - Evolution des contrats groupe - Performance des Unités de compte - AMUNDI - Assemblée Générale 2025 : Validation définitive des résolutions et du rapport annuel - Point sur le retour des pouvoirs - Questions diverses
19 juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 08 avril 2025 - Point sur l'activité commerciale des PERP et PER - Evolution des contrats Groupe - Mandats : Nomination de Brice LEIBUNDGUT en qualité de Président des Comités de surveillance - Assemblée Générale 2025 : Point sur les retours de pouvoirs - Questions diverses
08 octobre 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 19 juin 2025 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - Point sur l'exécution de la Politique d'Investissement 2025 - Evolution des contrats groupe - Résultats du baromètre Retraite - Assemblée Générale 2026 : Projet d'ordre du jour - Calendrier des réunions 2026 - Questions diverses
02 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 08 octobre 2025 - PAB 2025 : Perspectives de rémunération - Avis des Comités de surveillance - Performance es gestions pilotées des PERP et PER - Politique Financière 2026 - Politique d'investissement : Orientations 2026 - Evolution des contrats Groupe - Point sur les mandats - Convocation de l'Assemblée Générale 2026 : Validation définitive - Questions diverses

→ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Une indemnité de 250 euros par membre et de 500 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du Comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance).

	PLAN VERT VITALIT	VELOURS	PER
INDEMNITES DE PRESENCE	4 750,00 €	1 500,00 €	3 625,00 €
FRAIS DE TRANSPORTS ET DE DEPLACEMENTS	5 722,50 €	372,16 €	1 028,89 €

→ **Les avis des Comités de surveillance au titre de 2025**

**VITALITE – PLAN VELOURS
PERSPECTIVE – LCL RETRAITE PER
AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LA REMUNERATION
EXERCICE 2025**

« Les Comités de surveillance ont examiné le 2 décembre 2025 la situation des cantons PERP de Plan Vert Vitalité et de Plan Velours ainsi que les perspectives de rémunération de son fonds en euros dans le contexte suivant :

- Une situation économique et financière très incertaine, notamment du fait d'aléas politiques et géopolitiques,
- Des taux règlementés qui ont connu une baisse importante en 2025 (de 3% à 1,7% pour le livret A), taux qui pourraient se maintenir à un niveau bas,
- Une courbe des taux qui s'est pentifiée en 2025, avec des taux longs sensiblement plus élevés,
- Des PERP fermés à la commercialisation au profit des PER, depuis 2020.

Les Comités de surveillance recommandent toujours :

- De conserver un stock de PPE suffisant pour continuer à accompagner, à l'avenir, les fluctuations des taux d'intérêts,
- D'adopter une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actifs-passifs prévisionnels et avec les taux servis sur le marché : à ce titre, les Comités ont noté le positionnement depuis 2022 des rémunérations servies par Crédit Agricole Assurances Retraite, dans le haut du marché.

Les Comités ont examiné les propositions de l'assureur pour 2025. Compte-tenu du niveau des taux d'intérêts, les Comités de surveillance des PERP marquent leur accord pour continuer à utiliser une partie de la PPE des cantons, comme en 2023 et 2024, afin de maintenir un bon niveau de rémunération servie au client, tout en conservant une politique prudente pour un produit qui est fermé à la commercialisation.

En ce qui concerne les PER, le Comité de surveillance considère qu'il est souhaitable de conserver une rémunération bien située dans le marché pour un produit plus récent et qui fait l'objet depuis 2025 d'une campagne active de commercialisation dans le Groupe Crédit Agricole. Cela pourrait se traduire par une utilisation raisonnable de la PPE de la société Crédit Agricole Assurances Retraite.

Les Comités de surveillance ont examiné les performances des principales unités de de compte souscrites dans les PERP et les PER en gestion pilotée sur l'année 2025 : ces performances semblent globalement satisfaisantes notamment sur les périodes les plus longues.

Cet avis accompagne le rapport de l'assureur gestionnaire des plans et sera complété d'une analyse de la performance des unités de compte. »

Au cours de leur réunion du **14 avril 2026**, les travaux des Comités de surveillance des PERP et du Comité de surveillance des PER ont notamment porté sur l'examen des rapports établis par l'assureur sur les PERP « Plan Vert Vitalité » et « Plan Velours » et sur les PER « PERspective » et « LCL Retraite PER » (examen en présence des commissaires aux comptes de l'assureur).

AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LES RAPPORTS ANNUELS DE L'ASSUREUR
--

AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE
DE PLAN VERT VITALITE - DE PLAN VELOURS SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR
DES CONTRATS RETRAITE PERP
Exercice 2025

« Les Comités de surveillance ont examiné le 14 avril 2026 les comptes et rapports annuels de l'assureur sur la situation des PERP, validés par le commissaire aux comptes de l'assureur.

Ils n'ont pas d'objection à formuler.

Les Comités de surveillance rappellent que chacun des plans PERP fait l'objet d'une gestion au sein d'un canton, chaque canton ayant sa propre PPE.

Ils se félicitent de la politique passée de constitution d'une PPE importante, utile face à un environnement financier et géopolitique changeant et incertain.

Cette politique a permis en 2025 de bonifier la PAB servie au client, en la maintenant bien positionnée dans le marché.

Cet avis accompagne le rapport de l'assureur gestionnaire des plans. »

AVIS DU COMITE DE SURVEILLANCE des PER PERSPECTIVE et LCL Retraite PER
SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR DES CONTRATS RETRAITE PER
Exercice 2025

« Le Comité de surveillance a examiné le 14 avril 2026 les comptes et rapports annuels de l'assureur sur la situation des PER.

Il n'a pas d'objection à formuler.

Le Comité de surveillance rappelle que les PER sont gérés avec d'autres contrats retraite au sein de l'actif général de Crédit Agricole Assurances Retraite. Il se félicite de la politique générale de PPE utile face à un environnement financier et géopolitique changeant et incertain.

Cette politique a permis d'attribuer aux deux PER souscrits auprès d'ARVIGE des taux de PAB bien positionnés dans le marché. »

II. COMPTES ANNUELS 2025 DE L'ASSOCIATION

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe.

Pour mémoire, les adhérents d'un contrat d'assurance d'Epargne Retraite contribuent aux ressources de l'association soit par :

- Une cotisation initiale à l'adhésion et le cas échéant des cotisations régulières des adhérents qui peuvent prendre la forme de frais prélevés sur le contrat (PER),
- Un prélèvement effectué par l'entreprise d'assurance sur les actifs du plan (PERP).

L'Assemblée générale du **19 juin 2025** a approuvé le budget 2026 de 155 000 euros répartis respectivement entre l'association ARVIGE pour 90 000 euros, Plan Vert Vitalité pour 25 000 euros, Plan Velours pour 20 000 euros, PER Assurance PERspective et LCL Retraite PER pour 20 000 euros.

Les dépenses 2025, au regard du budget alloué, sont réparties de la façon suivante :

	ARVIGE	VITALITE	VELOURS	PER	31/12/2025	31/12/2024
Achats de marchandises					-	
Achats de matières et autres approvisionnements					-	
Autres achats et charges externes :					107 424,94	92 129,72
Assurance	10 918,53	-	-	-	10 918,53	10 568,50
Documentation générale	-	-	-	-	-	-
Travaux Administratifs	49 926,81	4 500,00	4 500,00	4 500,00	63 426,81	60 417,86
Honoraires audit actuariel	-	-	-	-	-	-
Honoraires CAC	5 414,00	-	-	-	5 414,00	5 340,43
Honoraires audit juridique	-	-	-	-	-	-
Honoraires avocats	-	-	-	-	-	-
Annonces et insertions	-	-	-	-	-	-
Publicité, relations pub	1 194,20	-	-	-	1 194,20	-
Site Internet	4 560,00	-	-	-	4 560,00	1 500,00
Transports, déplacements et hôtels	2 699,02	5 722,50	372,16	1 028,89	9 822,57	9 468,40
Missions et réceptions	11 762,53	-	-	-	11 762,53	4 498,42
Frais bancaires	233,20	47,20	30,90	15,00	326,30	336,11
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements					-	
Charges sociales					-	
Autres charges :					63 229,82	71 152,48
Marque						
Droits d'auteur						
Indemnité de présence	6 625,00	4 750,00	1 500,00	3 625,00	16 500,00	13 250,00
Contribution au fonctionnement	- 2 590,37			30 923,71	28 333,34	28 333,33
Cotisations reversées aux plans	- 5 180,76	9 980,30	13 596,94	-	18 396,48	29 569,15
Total	85 562,16	25 000,00	20 000,00	40 092,60	170 654,76	163 282,20

Les comptes 2025 qui vous sont présentés font apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- ⊕ 43 575,01 euros sur compte ARVIGE
- ⊕ 4 835,29 euros pour VITALITE
- ⊕ 11 818,73 euros pour VELOURS
- ⊕ 26 609,35 euros pour le Livret A
- ⊕ 540 128,06 euros pour le compte ARVIGE PER

Synthèse des soldes de banque au 31 Décembre 2025

	ARVIGE	PER	VITALITE	VELOURS	TOTAL		
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Budget	% Conso
Solde comptable au 01/01/2025	54 870	568 132	5 991	11 802	640 795		
Mouvements créditeurs	- 118 069	- 36 913	- 26 151	- 19 983	- 201 116		
Mouvements débiteurs	106 774	8 909	25 000	20 000	160 683		
Solde comptable au 31/12/2025	43 575	540 128	4 839	11 819	600 361		
Suspens bancaires							
Resultat ARVIGE							
Indemnités de présence							
Frais bancaires	0						
Intérêts bancaires					-		
Solde banque au 31/12/2025	43 575	540 128	4 839	11 819	600 361		

Synthèse du suivi budgétaire au 31 Décembre 2025

	ARVIGE	PER	VITALITE	VELOURS	TOTAL		
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Budget	% Conso
Produits							
Subvention Compte association	85 000				85 000	85 000	
Subvention PERP Plan Vert Vitalité			25 000		25 000	25 000	
Subvention PERP Velours				20 000	20 000	20 000	
Subvention PER		-			-		
Cotisation PER		7 181			7 181	20 000	
Revenus bancaires	562				562		
Total produits	85 562	7 181	25 000	20 000	137 743	150 000	
Charges							
Assurances RCMS	10 919	-	-	-	10 919	10 600	103%
Documentation générale	-	-	-	-	-	-	
Travaux administratifs	49 927	4 500	4 500	4 500	63 427	65 000	98%
Honoraires audit actuariel	-	-	-	-	-	10 000	0%
Honoraires CAC	5 414	-	-	-	5 414	5 000	108%
Honoraires juridiques	-	-	-	-	-	-	
Annonces et insertions	-	-	-	-	-	-	
Publicité, Relations pub	1 194				1 194	-	
Site internet	4 560	-	-	-	4 560	2 500	
Transports et déplacements	2 699	1 029	5 723	372	9 823	5 700	172%
Missions, receptions, organisation AG	11 763	-	-	-	11 763	12 000	98%
Frais bancaires	233	15	47	31	326	550	59%
Indemnité de présence	6 625	3 625	4 750	1 500	16 500	9 000	183%
Contribution PER au fonctionnement 2024	- 2 590	30 924			28 333	-	NS
Contribution Plans au fonctionnement	- 5 181	-	9 980	13 597	18 396	22 400	NS
Total charges	85 562	40 093	25 000	20 000	170 655	142 750	120%
Situation comptable au 31/12/2025	0	- 32 911	-	-	- 32 911	7 250	

Le résultat du compte PER de l'exercice est un déficit de 32 911,39 euros. Il sera affecté au report à nouveau dont le solde passera de 574 351,05 euros à 541 439,66 euros.

Le Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers Audit a procédé à l'audit des comptes 2025 sans relever d'anomalies significatives et certifie les comptes d'ARVIGE sans réserve.

IV. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES CONTRATS PERP ET PER EN 2025

1. ETAT DES ADHESIONS 2025

Le nombre d'adhérents global au 31 décembre 2025 est de 795 827

Nombre d'adhérents au PERP : 435 517

Nombre d'adhérents au PER : 400 465

Les contrats PERP ont été fermés à la commercialisation depuis le 20 janvier 2020.

+ Nombre de nouveaux contrats PER

PER ASSURANCE « PERspective »					LCL RETRAITE PER					TOTAUX				
2025	2024	2023	2022	2021	2025	2024	2023	2022	2021	2025	2024	2023	2022	2021
55 515	51 414	47 728	49 700	55 266	13 758	10 062	11 102	8 268	6 797	69 273	61 476	58 830	57 968	62 063

2. VERSEMENTS EFFECTUES EN 2025

+ Versements en Millions d'euros sur les PERP

Les versements sur les plans souscrits par l'association ont atteint 145 Millions d'euros Pour Plan Vert Vitalité et 16 Millions d'euros pour Plan Velours.

PLAN VERT VITALITE					VELOURS					TOTAUX				
2025	2024	2023	2022	2021	2025	2024	2023	2022	2021	2025	2024	2023	2022	2021
144	150	157	167	185	15	17	18	20	23	160	167	175	187	208

+ Versements en Millions d'euros sur les PER

Les versements sur les plans souscrits par l'association ont atteint 807 Millions d'euros pour le PER ASSURANCE « PERspective » et 220 Millions d'euros pour le PER LCL RETRAITE PER.

PER ASSURANCE « PERspective »					LCL RETRAITE PER					TOTAUX				
2025	2024	2023	2022	2021	2025	2024	2023	2022	2021	2025	2024	2023	2022	2021
807	707	575	545	443	220	176	148	123	89	1 027	883	723	668	532

3. SITUATIONS DES RENTES SERVIES EN 2025 sur les PERP

Fin 2025, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 10 249 pour Plan Vert Vitalité et 2 686 pour Plan Velours.

4. VOLUME DES ENCOURS 2025

Les encours de la phase épargne représentent à la fin de l'année 2025 :

- Pour le PERP Plan Vert Vitalité 4 017 Millions d'euros
- Pour le PERP Plan Velours 450 Millions d'euros

Soit un encours total tous plans confondus de 4 467 Millions d'euros.

- Pour le PER ASSURANCE « PERspective » 4 355 Millions d'euros
- Pour le PER LCL RETRAITE PER 1 009 Millions d'euros

Soit un encours total tous PER confondus de 5 364 Millions d'euros.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Épargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des deux PERP est assurée par la société de gestion AMUNDI au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.

La gestion financière des actifs financiers des deux contrats PER du fonds euro de Crédit Agricole Assurances Retraite, les deux PER n'ayant pas encore fait l'objet d'un cantonnement conformément à la possibilité accordée par la réglementation jusqu'en 2023.

ANNEXE

Tableau récapitulatif de la liste des avenants